

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nathalie NERIS, Nadine NORGUET, Christian RATEAU, Danièle SOUPERBAT - **Excusés** : Dominique SESE-DUVILLE, Jacqueline CAUBIT (pouvoir à Mme DOUMERC), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE, Alice LEFRERE, Jaime SOUSA - **Secrétaire** : Jacques CATTANEO

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2019

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2019-07-1 : Répartition des sièges au sein du conseil communautaire lors des élections de 2020
- > 2019-07-2 : Présentation des activités 2019-2020 et détermination des tarifs de l'accueil périscolaire
- > 2019-07-3 : Motion en faveur du maintien et de la défense des services de proximité au vu du projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques

III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Présentation des travaux du Comité de pilotage des « Mobilités en Sud-Gironde » par M. le Maire
- > Présentation du Rapport d'activité 2018 du SICTOM Sud-Gironde par M. BALADE
- > Présentation des Rapports d'activité 2018 du Syndicat de l'Eau et du Syndicat d'Assainissement par M. LAMARQUE
- > Présentation du compte-rendu du Conseil d'école du 27 juin 2019 par M. FAVIER
- > Organisation de l'inauguration des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire
- > Réflexion sur la dénomination de l'impasse du « 21 rue de l'église »
- > Lettre aux élus transmise par Agnès BOLOTRA avant sa mise en disponibilité

IV : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2019

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2019-05-1 RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition des conseils est fixée selon les modalités prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Sud-Gironde pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020 :

• selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté (condition non remplie par Langon).

- à défaut d'un tel accord constaté par la Préfète au 31 août 2019, selon la procédure légale de droit commun, la Préfète fixera à 58 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, la Préfète fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé lors de la réunion du Bureau de la CdC tenu le 17 juin 2019 deux hypothèses d'accord local. Le conseil peut se prononcer en faveur des 2 hypothèses, pour l'une des 2 hypothèses ou contre les 2 hypothèses.

Il est précisé que, si le conseil municipal se prononce contre les 2 hypothèses de répartition des sièges au sein du conseil communautaire ou en l'absence de délibération du conseil d'ici le 31 août, la commune sera réputée favorable à l'application de la répartition de droit commun des sièges, qui est présentée dans les projets de délibération.

La première hypothèse fixe à 63 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante (colonne Accord local proposé) :

communes	population municipale	Nombre de sièges au sein du conseil communautaire		Accord local proposé	
		nombre actuel	répartition de droit commun 2020	nombre de sièges	variation
LANGON	7 377	11	11	9	-2
TOULENNE	2 549	4	3	3	-1
SANT-MACARE	2 088	3	3	2	-1
SANT-MAXANT	1 894	2	2	2	
SANT-SYMPHORIEN	1 840	2	2	2	
NOALLAN	1 677	2	2	2	
ROALLAN	1 667	2	2	2	
FARGUES	1 622	2	2	2	
CASTETS ET CASTILLON	1 457	2	2	2	
HOSTENS	1 329	2	2	2	
SANT-PIERRE-DE-MONS	1 184	1	1	2	+1
VERDELAIS	1 034	1	1	2	+1
COIMERES	1 033	1	1	2	+1
MLLANDRAUT	1 024	1	1	2	+1
PRECHAC	1 012	1	1	2	+1
PIAN-SUR-GARONNE	837	1	1	2	+1
LEOGEATS	802	1	1	2	+1
SAUTERNES	783	1	1	2	+1
MAZERES	760	1	1 non modifiable	1	
LOUCHATS	726	1	1 non modifiable	1	
SANT-PARDON-DE-CONQUES	576	1	1 non modifiable	1	

BIEUJAC	574	1	1 non modifiable	1	
BALIZAC	501	1	1 non modifiable	1	
BOMMES	490	1	1 non modifiable	1	
SAINT-ANDRE-DU-BOIS	432	1	1 non modifiable	1	
UZESTE	411	1	1 non modifiable	1	
SAINT-LEGER-DE-BALSON	343	1	1 non modifiable	1	
TUZAN	289	1	1 non modifiable	1	
POMPEJAC	258	1	1 non modifiable	1	
SAINT-MARTIAL	244	1	1 non modifiable	1	
LUCMAU	243	1	1 non modifiable	1	
CAZALIS	238	1	1 non modifiable	1	
SAINT-LOUBERT	229	1	1 non modifiable	1	
SEMENS	198	1	1 non modifiable	1	
ORIGNE	181	1	1 non modifiable	1	
SAINT-GERMAN-DE-GRAVE	160	1	1 non modifiable	1	
BOURIDEYS	73	1	1 non modifiable	1	
37 communes	38 135 habitants	59	58	63	+4 sièges

La seconde hypothèse fixe à 60 le nombre de sièges du conseil communautaire, sur le principe de fixer un seuil à 1 000 habitants pour l'attribution d'un second siège au sein du conseil communautaire. Dans cette hypothèse, les sièges sont répartis conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante (colonne Accord local proposé) :

communes	population municipale	Nombre de sièges au sein du conseil communautaire		Accord local proposé	
		nombre actuel	répartition de droit commun 2020	nombre de sièges	variation
LANGON	7 377	11	11	9	-2
TOULENNE	2 549	4	3	3	-1
SAINT-MACAIRE	2 088	3	3	2	-1
SAINT-MAIXANT	1 894	2	2	2	
SAINT-SYMPHORIEN	1 840	2	2	2	
NOALLAN	1 677	2	2	2	
ROALLAN	1 667	2	2	2	
FARGUES	1 622	2	2	2	
CASTETS ET CASTILLON	1 457	2	2	2	
HOSTENS	1 329	2	2	2	
SAINT-PIERRE-DE-MONS	1 184	1	1	2	+1
VERDELAIS	1 034	1	1	2	+1
COIMERES	1 033	1	1	2	+1
VILLANDRAUT	1 024	1	1	2	+1
PRECHAC	1 012	1	1	2	+1
PIAN-SUR-GARONNE	837	1	1	1	
LEOGEATS	802	1	1	1	
SAUTERNES	783	1	1	1	
MAZERES	760	1	1 non modifiable	1	
LOUCHATS	726	1	1 non modifiable	1	
SAINT-PARDON-DE-CONQUES	576	1	1 non modifiable	1	

BIEUJAC	574	1	1 non modifiable	1	
BALIZAC	501	1	1 non modifiable	1	
BOMMES	490	1	1 non modifiable	1	
SAINT-ANDRE-DU-BOIS	432	1	1 non modifiable	1	
UZESTE	411	1	1 non modifiable	1	
SAINT-LEGER-DE-BALSON	343	1	1 non modifiable	1	
TUZAN	289	1	1 non modifiable	1	
POMPEJAC	258	1	1 non modifiable	1	
SAINT-MARTIAL	244	1	1 non modifiable	1	
LUCMAU	243	1	1 non modifiable	1	
CAZALIS	238	1	1 non modifiable	1	
SAINT-LOUBERT	229	1	1 non modifiable	1	
SEMENS	198	1	1 non modifiable	1	
ORIGNE	181	1	1 non modifiable	1	
SAINT-GERMAN-DE-GRAVE	160	1	1 non modifiable	1	
BOURIDEYS	73	1	1 non modifiable	1	
37 communes	38 135 habitants	59	58	60	+ 1 siège

M. le Maire rappelle l'évolution démographique de la CDC du Sud-Gironde à la suite de la fusion des 4 communautés de communes, ce qui justifie d'appliquer un nouveau calcul de la répartition des sièges. Il indique que quel que soit le choix du conseil municipal, la commune de Toulence perdra 1 siège. Il exprime également être en faveur d'une meilleure représentation des communes de plus de 1.000 habitants au sein du conseil communautaire. M. LAMARQUE souligne pour sa part, avoir toujours défendu le principe de la représentation proportionnelle aux élections, ce qui est proposé par l'application du droit commun à la constitution du futur conseil communautaire, contrairement aux deux autres solutions proposées, celles-ci étant du « charcutage » selon lui. M. BOUCAU estime logique la première solution d'accord local, donnant plus de poids aux communes de plus de 1.000 habitants et réduisant les effets de la perte d'un poste pour la commune de Toulence par rapport à Langon. Le maire précise que quelle que soit la solution choisie, elle ne modifiera pas les équilibres actuels de droit communs votés lors du précédent mandat.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer, en application du I de l'article L5211-6-1 du CGCT, quant au nombre et à la répartition des sièges du conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde suivant ce qui est proposé dans les tableaux ci-dessus.

Le Conseil municipal, M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à 14 voix pour et 1 contre** (M. BOUCAU, ce dernier étant en faveur de la première hypothèse) se prononce contre les 2 hypothèses de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, étant favorable à l'application de la répartition de droit commun des sièges, (58) ainsi qu'à la répartition des sièges du conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde tel que présenté ci-dessus (colonne Répartition de droit commun 2020) dans les 2 hypothèses. M. le Maire est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-06-2 PRESENTATION ET TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (APS) 2019-2020

M. FAVIER présente aux élus la nouvelle grille des activités proposée par Laurence Douteau, Directrice de l'APS, pour le soir lors du temps périscolaire à l'école G. Brassens à partir de la rentrée scolaire 2019-2020. Une nouvelle animation d'« Eveil musical » sera proposée aux enfants de maternelles, Rodolphe Servant animera les « jeux découverte » en complément du « Multisport », Catherine Gaspard apportera un nouveau souffle aux « Histoires fantastiques », Sophie Rodez inspirera les enfants « Autour du théâtre ». L'animation Club Nature sera recentrée sur le printemps et l'été 2020. Au vu de leur succès, les prestations proposées par Bruno Darrieulat (tennis) et Frédéric Balade seront renouvelées.

Au vu des effectifs constatés sur l'année 2018-2019, M. FAVIER confirme que la capacité d'accueil de la structure est bien de 40 enfants de moins de 6 ans et 60 de plus de 6 ans. Considérant que seuls les diplômés professionnels peuvent encadrer un accueil de plus de 80 jours rassemblant plus de 80 mineurs, Mme Douteau est obligée de finaliser sa validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour obtenir un BPJEPS.

M. le Maire fait part du dynamisme de ce service dont la fréquentation est croissante au fil des années (près de 13.000 heures facturées en 2017-2018 et près de 16.000 heures facturées en 2018-2019), répondant aux besoins d'accueil des familles, mais également au souhait de la collectivité d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités culturelles, sportives, manuelles de qualité. Au vu de ces éléments et considérant que les résultats comptables de ce service sont sains, son déficit structurel ne s'étant pas creusé notamment grâce au soutien financier de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il propose de ne pas augmenter le tarif de ce service municipal à la prochaine rentrée.

TABLEAU DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SOIR 2019-2020

LUNDI 16h30-18h15	MARDI 16h30-18h15	JEUDI 16h30-18h15	VENDREDI 16h30-18h15
JEUX DÉCOUVERTE 3-5 ans (inscriptions journalières) Rodolphe	BRICO-DÉCO 4-6 ans (inscriptions mensuelles) Laurence	HISTOIRES FANTASTIQUES 3-6 ans (inscriptions journalières) Catherine	DANSE 4-6 ans (inscriptions semestrielles) Laurence
ÉVEIL MUSICAL 3-5 ans (inscriptions journalières) Virginie	AUTOUR DU THÉÂTRE 6-11 ans (inscription au mois) Sophie	DANSE 7-11 ans (inscriptions semestrielles) Laurence	SPORT DÉCOUVERTE 8-11 ans (inscription bimestrielles) Frédéric
TENNIS 6-11 ans (inscription trimestrielles) Bruno	NATURE (mars à juin) 6-11 ans (inscription bimensuelles) Auringleta	MULTISPORTS 6-11 ans (inscriptions trimestrielles) Rodolphe	CLUB JEUX DE SOCIÉTÉ 6-11 ans (inscriptions mensuelles) Angélique
BRICO-DÉCO 7-11 ans (inscriptions mensuelles) Laurence			
ESPACE LIBRE 3-5 ans (inscriptions journalières) Nathalie B et Amélie	ESPACE LIBRE 3-5 ans (inscriptions journalières) Nathalie B et Amélie	ESPACE LIBRE 3-5 ans (inscriptions journalières) Nathalie B et Amélie	ESPACE LIBRE 3-5 ans (inscriptions journalières) Nathalie B et Amélie
ESPACE LIBRE 6-11 ans (inscriptions journalières) Muriel, Sophie, Valérie	ESPACE LIBRE 6-11 ans (inscriptions journalières) Muriel, Angélique, Valérie	ESPACE LIBRE 6-11 ans (inscriptions journalières) Muriel, Sophie, Valérie	ESPACE LIBRE 6-11 ans (inscriptions journalières) Muriel, Sophie, Valérie

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2019/2020, et donc de maintenir à compter du 1^{er} septembre 2019, le prix plancher horaire de l'accueil périscolaire à 0,45 € et le prix plafond horaire à 1,35 €. Les taux d'effort sont également maintenus à :

1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
0,042 %	0,040 %	0,038 %

Il est rappelé que la base de calcul pour la tarification de l'accueil périscolaire est le Quotient Familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Pour les familles non allocataires de la CAF, le quotient familial sera établi selon le mode de calcul utilisé par la CAF de la Gironde (montant des revenus annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition n-1 / 12 + prestations familiales / sociales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales).

2019-06-3 MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES FISCAUX ET DES TRÉSORERIES DE LA GIRONDE

M. le Maire donne lecture de la proposition de motion :

« Le Gouvernement a annoncé la perspective d'une réforme du Trésor Public en Gironde. Elle s'inscrit dans la démarche CAP22, qui vise à réorganiser au niveau national l'ensemble des services de l'Etat. Elle consisterait à fermer, entre autres, plusieurs centres des finances publiques sur notre territoire et à transférer des points de contact aux collectivités, qui ne seraient pas des services de pléines compétences. On s'oriente vers un service public à bas coût, dicté par des logiques d'économies budgétaires.

Le Conseil municipal de TOULENNE souhaite faire part de son inquiétude concernant la réorganisation des services de l'État, et interpelle le Président de la République et son Gouvernement.

L'État promet en apparence plus de « points contacts » pour les usagers, mais propose en parallèle la fermeture ou la dévitalisation partielle des trésoreries, voire leur regroupement.

Par ailleurs, cette réforme sera accompagnée de mutations de personnels et de réductions d'emplois. Il s'agit là d'un transfert déguisé vers les collectivités locales, via les Maisons de Services Au Public (MSAP) qu'elles gèrent et d'une partie de l'accueil qui était jusqu'ici à la charge de l'État. Et ce sans annonce de contreparties.

Pourtant, le Gouvernement doit prendre conscience des réalités du terrain et écouter les revendications portées par les territoires et les citoyens, en assumant pleinement ses responsabilités notamment sur les engagements financiers qui lui reviennent. Nous sortons d'une crise sociale sans précédent, où des milliers de citoyens et d'élus locaux ont dénoncé les dérives jacobines de l'État.

Le Conseil municipal de TOULENNE affirme son attachement au maintien des services publics de proximité compétents et de qualité, aux enjeux d'attractivité et de développement du territoire, notamment pour les populations les plus défavorisées et éloignées. L'État a affirmé cette volonté à nos côtés lors de l'élaboration et du pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Il ne peut aujourd'hui entrer en contradiction avec ce document.

L'État prévoit une concertation en marche forcée d'ici le 20 juillet ; délai bien trop court pour prendre en compte tous les paramètres de cette réforme.

Aussi, face à ces éléments d'inquiétude, le Conseil municipal de TOULENNE demande au Gouvernement :

- Un moratoire concernant cette réforme,
- Une concertation véritable et aboutie, qui garantisse l'écoute du terrain,
- Une prise en charge financière des charges dédiées pour les collectivités locales,
- De préciser les coûts de cette réforme et d'apporter des réponses aux craintes qui pèsent sur l'avenir de nos services publics et donc de la qualité de vie des toulonnais(es). »

M. le Maire constate, comme de nombreux élus locaux, le manque de concertation dans la mise en œuvre de cette réforme prévoyant la suppression des trésoreries de Langon et de de Bazas en faveur de celle de La Réole. Cela aura un impact local fort pour les collectivités, les contribuables, les usagers de services publics et les entreprises. Les associations de maires ont découvert la carte relative à la relocalisation des services par la presse. Face à la mise en avant d'une multiplicité de points de contact des services de Finances publiques, il partage la crainte d'une réelle perte de compétence des agents chargés de ces accueils de proximité, où ne seront plus réalisées les mêmes opérations. Enfin, il trouve de nombreuses similitudes dans la procédure mise en œuvre par La Poste dans l'objectif de la fermeture de bureaux de poste. M. BOUCAU confirme que seuls les services fiscaux resteront à Langon. Venant d'assister le matin même à une réunion publique organisée à Preignac par la Direction Régionale des Finances Publiques, M. LAMARQUE confirme la transformation de trésoreries en points de contact qui n'offriront plus les mêmes services. Les élus présents sont intervenus fortement pour dénoncer le manque de concertation, demandant la production d'un projet cadre de cette réforme pour en rediscuter. La DGFIP n'a pas formulé d'engagement à ce sujet. Il indique être intervenu dans les échanges pour attirer l'attention sur le rôle primordial des trésoreries pour gérer les impayés des services (eau, assainissement, ordures ménagères, restauration scolaire...). La dégradation des moyens de recouvrement des impayés va accroître les charges pesant sur les autres usagers. La réponse apportée par la DGFIP est le recours par les collectivités à des sociétés privées, chargées de mettre en œuvre les procédures de recouvrement des dettes (relance, huissier...). Les populations les plus fragiles (interdits bancaires, Bénéficiaires d'AAH...) se verront alors privés des services rendus par le Trésor Public (étalement des paiements, petits encaissements). S'il reconnaît que le système actuel est perfectible, il s'interroge sur la finalité de cette réforme allant vers une amélioration ou une dégradation de celui-ci ? M. BOUCAU estime quant à lui que ce projet est discordant avec les objectifs du Schéma de cohérence territoriale qui prévoit un développement démographique de plus de 30.000 habitants en Sud-Gironde. Mme SESE-DUVILLE trouve positif l'ajout de nouveaux points d'accès aux services de la DGFIP et aimerait avoir connaissance des statistiques des services rendus par le Trésor Public ayant conduit à proposer cette réforme afin de mieux l'appréhender.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 1 abstention (Mme SESE-DUVILLE) la motion mentionnée ci-dessus.

III : INFORMATIONS

> DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2019-TOUL-41 La SCI GALA IMMO vend un local commercial sis 1 rue de la Caminasse, sur un terrain cadastré section B 1493-1495 d'une superficie totale de 6 820 m² au prix de 750 000 €.

N° 2019-TOUL-42 M. et Mme BASQUE Arnaud vendent une maison d'habitation sise 27 rue de Vincennes, sur un terrain cadastré section B 124-2087-2397 d'une superficie totale de 925 m² au prix de 199 500 €.

N° 2019-TOUL-43 Mme GLEMAIN Odile et M. BAGAUD Nicolas vendent une maison d'habitation sise 3 impasse de Cantau, sur un terrain cadastré section B 1863 d'une superficie totale de 854 m² au prix de 218 000 €.

N° 2019-TOUL-44 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 4 d'une superficie totale de 762 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 65 000 €.

N° 2019-TOUL-45 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 18 d'une superficie totale de 419 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 52 000 €.

N° 2019-TOUL-46 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 7 d'une superficie totale de 604 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 60 000 €.

N° 2019-TOUL-47 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 14 d'une superficie totale de 400 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 52 000 €.

N° 2019-TOUL-48 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 10 d'une superficie totale de 418 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 50 000 €.

N° 2019-TOUL-49 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 6 d'une superficie totale de 654 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 62 000 €.

N° 2019-TOUL-50 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 9 d'une superficie totale de 418 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 50 000 €.

N° 2019-TOUL-51 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 13 d'une superficie totale de 437 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 52 000 €.

N° 2019-TOUL-52 SAS GIRONDINE DE LOTISSEMENT vend un terrain à bâtir sis lieu-dit Cantau lot 12 d'une superficie totale de 434 m² cadastré section B 188-190-191-1750-1868 au prix de 52 000 €.

N° 2019-TOUL-53 M. et Mme TIBA Patrick vendent un terrain à bâtir sis 30 rue des Pins Francs lot 5 d'une superficie totale de 943 m² cadastré section B 3930 au prix de 65 000 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

- **2 / Présentation des travaux du Comité de Pilotage des Mobilités en Sud-Gironde**

M. le Maire informe les conseillers municipaux du suivi des actions identifiées et préconisées dans les conclusions de l'étude A'Urba sur la mobilité en Langonnais, réalisée par le Département avec le soutien financier de la CdC, de la Ville de Langon et de Toulence.

Action 1 - Résorber à court terme les dysfonctionnements de trafic

➤ Rond-point du Sauternais : Portage par le Département de la Gironde.

Présentation de la traversée de la piste cyclable, dont les travaux sont prévus sur la RD 932 E2, de nuit, pendant l'été 2019, avec une fin de travaux nécessaires et demandée par le Comité de Pilotage, avant la rentrée de septembre 2019. Des travaux d'entretien et de rénovation de la chaussée seront également réalisés sur l'ensemble de la portion de cette RD, depuis le rond-point du Sauternais, jusqu'au démarrage de la RN 524, sont prévus sur 4 nuits pendant l'été 2019. Le calendrier précis de ces opérations est à fournir par le CRD du Sud-Gironde à la Mairie de Langon.

Par ailleurs, l'idée d'une traversée piétonnière au niveau du rond-point du Sauternais est exprimée, afin de créer une liaison douce entre la zone scolaire et la zone de loisirs. Ce sujet est à étudier et préciser par le CRD du Sud-Gironde et les services techniques de la Ville de Langon pour une présentation lors du prochain comité de pilotage.

Se pose toujours la question du stationnement des poids-lourds sur cette RD 932, notamment aux abords de la zone de Mauléon. Le CRD du Sud-Gironde doit communiquer aux services techniques de la Ville de Langon le type d'aménagement de sécurité qui permettrait d'éviter ces stationnements. Par ailleurs, une communication ciblée doit être réalisée par la Direction des Infrastructures en direction des transports ou de leurs représentants et fédérations, afin de les orienter vers d'autres zones de stationnement, par exemple l'établissement Le Road 524 à Mazères.

A ce titre, une réflexion pourrait être menée par le Concessionnaire Vinci sur le secteur, afin d'identifier les conditions de création d'une aire de stationnement dédiée aux poids-lourds, dans le cadre d'une étude dédiée à la zone de la sortie de l'échangeur n°3 de l'A62, qui intégrerait également la question de l'entrée des autoroutes depuis l'aire de covoiturage, qui pourrait être améliorée par une accessibilité plus directe.

- Rond-point d'Aquitaine : Portage par le Département de la Gironde.

La Direction des Infrastructures du Département de la Gironde doit préciser le calendrier des travaux dans les meilleurs délais auprès de la Mairie de Langon. Une présentation sera faite par prochain comité de pilotage.

- Carrefour de Guyenne : Portage par le Département de la Gironde.

Une phase d'essais pourrait rapidement être mise en œuvre pour une opérationnalité avant la rentrée scolaire. Le stationnement devant la boulangerie reste un sujet à traiter de manière plus fine, entre le CRD du Sud-Gironde et la Mairie de Langon. A ce titre, un lien avec le projet du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) pourrait être envisagé via le cours de Verdun. C'est la reconfiguration globale de ce carrefour qui doit être étudiée, pour permettre, au moins sur sa partie Nord, la sécurisation et la mise en place de places de stationnement. Cette reconfiguration doit faire l'objet d'une réunion technique entre le CRD du Sud-Gironde, la Mairie de Langon, le SISS et la Région Nouvelle-Aquitaine (transport de voyageurs), à restituer lors du prochain comité de pilotage.

- Grands itinéraires : Portage par les Communes de Langon et de Toulence.

Ville de Toulence : Eviter que les convois de Transports Exceptionnels (TE) en transit arrivant via la RD1113 ne pénètrent dans le centre-ville et limiter le passage des Poids Lourds (PL) sur ce secteur, hors desserte locale. La commune rencontre en effet de nombreux problèmes de sécurité dans le bourg du fait de la circulation de ces véhicules dont les conducteurs ne respectent pas les arrêtés en vigueur et l'obligation qu'ils ont d'emprunter l'itinéraire de contournement officiel (plans ci-après extraits de la Carte du réseau départemental de la Gironde et de l'étude A'Urba de 2018).

Ville de Langon : Eviter que les convois de Transports Exceptionnels en transit arrivant via la RN524 ne pénètrent dans le centre-ville. Inciter le trafic de transit à passer par un itinéraire évitant le nœud RD 1113 - RD 1562.

Pour Toulence, il s'agira de définir les moyens à mettre en œuvre pour canaliser le trafic TE et PL en transit de la RD1113 vers l'itinéraire officiel. A cet effet, un plan de signalisation/panneautage dédié doit être étudié par la Commune avec le concours du Département et de la DDTM. Une communication spécifique pourra ensuite être faite auprès de la Fédération des Transporteurs, pour faire le lien avec les professionnels, et du GIP ATGeRi - PIGMA, pour faire le lien avec les applications de guidage. Le Pôle Exploitation de la Direction des Infrastructures du Département pourra également attirer l'attention des transporteurs sur la nécessité de respecter l'itinéraire légal à l'approche de la commune. Il sera nécessaire de prendre en compte et d'analyser :

1. Le carrefour à l'intersection de la RD 1113 (Route de Bordeaux) et de la Rue de la Caminasse,
2. Les caractéristiques de la Rue de la Caminasse,
3. Le carrefour à l'intersection de la Rue de la Caminasse et de la Rue de Gazette (RD116 E2),
4. Le carrefour à l'intersection de la Rue des Videaux (RD116 E2) et de la RD116 (Route de Landiras).

Enfin, il sera nécessaire que le Département et la Ville de Toulence procèdent à un échange de voiries :

- rue de la Caminasse : aujourd'hui communale ; deviendrait départementale
- rue de Vincennes et rue de Gazette : aujourd'hui départementales, deviendrait communales

Pistes d'études et de réflexion : L'information et la concertation des riverains des quartiers pouvant être impactés devront être renouvelées. Le CRD propose que des essais puissent être pratiqués une fois que les aménagements envisagés auront été précisément définis. La DDTM suggère que soit étudiée la mise en place d'une signalisation horizontale dédiée aux Transports Exceptionnels. Le CRD propose de se rapprocher du Pôle Exploitation de la DI pour vérifier la faisabilité et l'opportunité de cette ingénieuse proposition. Enfin, la question d'un nouvel échangeur autoroutier vers le croisement des A62 et A65 est évoquée dans le cadre du développement urbain du territoire à

l'étude. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans la démarche de sécurisation menée par la Mairie de Toulence sur la RD 1113, pour laquelle une demande d'inscription au titre du dispositif de Traversée d'Agglomération sera sollicitée auprès du Département de la Gironde.

Action 2 - Etudier l'aménagement du pôle d'échanges de la gare de Langon

➤ Temps 1 - La rénovation du parking : l'urgence

La signature officielle de la Convention tripartite de la rénovation du parking a bien eu lieu le mercredi 29 mai 2019. Le processus de sélection des offres a eu lieu en début de semaine 26, et l'entreprise retenue devrait être notifiée du marché dans les meilleurs délais, permettant un démarrage opérationnel des travaux début juillet et une fin de travaux courant été 2019. Par ailleurs l'enveloppe financière prévisionnelle est respectée.

SNCF Gares et Connexions et la Mairie de Langon ont travaillé à la mise en place d'une campagne de communication articulée autour de :

- la distribution de 2 000 flyers à partir du vendredi 28 juin, à destination des usagers de la Gare de Langon
- une information dans les TER et le site internet dédié
- la mise en place de panneaux pendant la durée des travaux informant les usagers des zones de stationnements à utiliser, situées autour de la Gare de Langon.

La question de l'enlèvement des automobiles « ventouses » sur le parking de la Gare pendant la période des travaux pourrait être résolue par une communication de la SNCF auprès de la Gendarmerie locale sur la base des plaques d'immatriculation concernées.

➤ Temps 2 - Pôle d'Echange Multimodal : la démarche plus globale, vers un éventuel « quartier de gare »

Cette démarche repose sur deux temps :

- une première phase de conventionnement pour un diagnostic et étude de faisabilité
- une phase de programmation et réalisation des investissements choisis

La phase d'étude pourrait se faire en lien avec la démarche initiée par la Communauté de Communes du Sud-Gironde avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Un travail préalable d'identification et d'inventaire des enjeux et thèmes devant être abordés par le bureau d'études sera à réaliser pour être éventuellement versé au cahier des charges, au même titre que les précédentes études réalisées ayant pu traiter de ce sujet. Des enjeux et thèmes pourraient porter, par exemple, sur les éléments suivants :

- besoin d'intermodalité
- interconnexion avec la mise en place de liaisons douces
- projets d'urbanisation et prise en compte du PLUi
- projets de développement économiques
- prise en compte de la vie locale

Il s'agit de définir un projet de transport et d'y coupler un projet urbain en fonction de plusieurs axes qui sont à définir par le maître d'ouvrage, avec une opportunité de consolidation de la fonction Gare et de son développement, en prenant en compte les évolutions territoriales à venir, dans une logique de prospective, permettant à l'outil d'être prêt à affronter les enjeux futurs du territoire. A ce titre, cette phase étude pourrait intégrer des enquêtes d'évolution du trafic et démographique (aspect quantitatif) et d'analyse des flux et profils des usagers (aspect qualitatif).

Action 3 – Inscription au PLUi une stratégie urbaine pour le quartier de la Gare

Un appui technique auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Etat a été sollicité, notamment en lien avec les projets immobiliers en développement dans le quartier de la Gare, par exemple sur l'ancienne manufacture de tabac.

Action 4 - Mettre en œuvre la stratégie multimodale d'accès au centre-ville de Langon

La Mairie de Langon a réservé des emplacements dédiés à la création de zones de stationnement relais dans le cadre du PLUi. La question de l'accès au versement de la taxe transport pour les Communes de moins de 10 000 habitants pourrait également permettre d'étudier le sujet de la mise en place d'un service de transport entre ces différents points de stationnements et la Gare de Langon. Ce sujet du versement de la taxe transport est renommé « versement mobilité » dans le cadre du projet de loi Mobilités en cours d'examen au Parlement. Par ailleurs, la mise en place d'une navette autonome est une piste à étudier, afin de répondre aux enjeux et contraintes d'accès à la Gare de Langon.

Action 5 - Expérimenter une nouvelle organisation de la desserte du campus

Les abords du collège Jules Ferry vont être réaménagés par la Mairie de Langon. Le collège Toulouse-Lautrec sera quant à lui restructuré par la Direction des Collèges du Département de la Gironde. Par ailleurs, un projet de parking porté par la Mairie de Langon se trouve dans la continuité de l'entrée du Gymnase.

Action 6 - Définir une stratégie multimodale d'accès à la Métropole

Réflexion portée par le Syndicat Mixte du Pôle Territorial du Sud-Gironde, prévoyant l'aménagement d'une voie dédiée aux bus et au covoiturage, sur l'A62, il convient de prendre en compte que le Concessionnaire Vinci ne peut intervenir sur la portion allant de La Brède à la rocade bordelaise, la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO) étant compétente sur cette portion de l'A62. Le sujet de la gratuité de l'autoroute depuis Bordeaux jusqu'à Langon, seule Sous-préfecture de Gironde non concernée, pose aussi question puisque le Sud-Gironde semble ainsi lésé vis-à-vis des autres territoires.

Action 7 - Etudier l'opportunité de créer de nouveaux services de transport

Une délégation langonnaise s'est rendue sur le territoire de la Communauté d'agglomérations du Libournais (CALI) afin d'étudier l'expérimentation de la délégation de la compétence transport de la Région Nouvelle-Aquitaine sur ce territoire. Il est prévu qu'une nouvelle visite soit organisée sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot, dont la situation et les caractéristiques se rapprochent plus de celles du langonnais. Un retour pourrait en être fait lors du prochain comité de pilotage.

Action 8 - Développer les plans de mobilité des entreprises

La CCI Bordeaux-Gironde et le Syndicat Mixte du Pôle Territorial du Sud-Gironde ont organisé un atelier sur cette démarche à destination des entreprises du territoire, atelier qui a connu un succès mitigé. Il convient de s'assurer de la présence du CH du Sud-Gironde aux prochains comités de pilotage. Par ailleurs, le centre commercial Leclerc envisage de mettre en place à la rentrée de septembre 2019 un pool de vélos électriques mis à disposition des salariés. Il serait opportun d'envisager cette question en lien avec le CH du Sud-Gironde, afin de créer des synergies de flux.

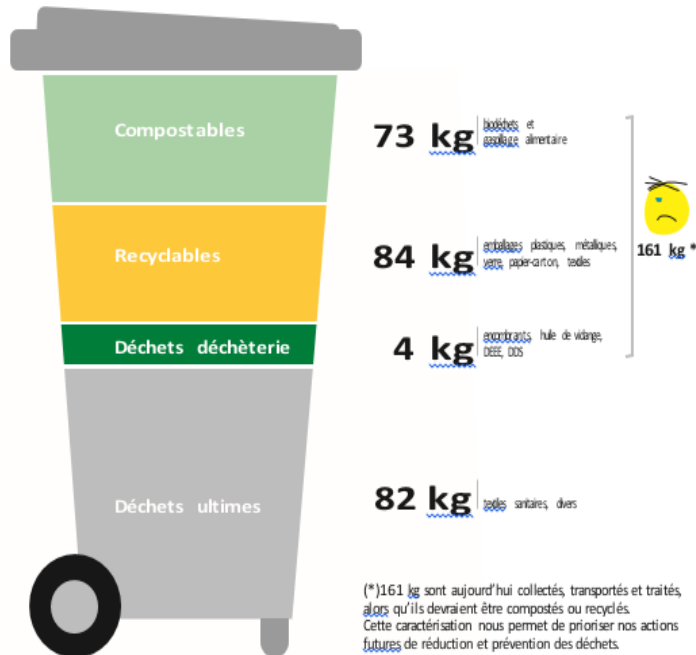
Le prochain comité de pilotage est prévu Mercredi 27 novembre 2019.

M. LAMARQUE trouve dommage pour Langon, le territoire et l'environnement d'aménager un parking dont le nombre de places est très insuffisant aux besoins actuels, sans inclure la hausse de fréquentation à venir dans les prochaines années par les habitants du Sud-Gironde allant travailler vers la métropole bordelaise. Le cadencement des trains va augmenter et le projet actuel ne suffit pas. Pour lui, la baisse des coûts et des temps de transport participe au développement du territoire. Il appelle à réserver très rapidement au sein du PLUi des terrains destinés à des aires de stationnement. Il regrette fortement que n'ait pas été étudié le projet de création d'un parking en silo, estimant cette opération réalisable dans le cadre d'un partenariat public-privé ou par des opérateurs privés, ainsi que l'absence de vision globale sur cet aménagement. M. le Maire répond qu'il s'agit de l'objet même de l'étude du Pôle multimodal, projet à 10 ans, qui nécessitera l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour assurer la maîtrise foncière indispensable à sa réalisation. Il mentionne également que le projet de passerelle piétonne à « Cantau » est trop onéreux, la SNCF ne finançant pas ce type d'opération. Outre le risque de renvoyer du stationnement sauvage sur les trottoirs de l'avenue St-Julien, ce projet est donc à considérer comme mort-né. M. BOUCAU rappelle le projet de création de parkings éloignés de la gare avec la mise en service de navettes, tout en évoquant les effets potentiels de la relance du projet de LGV. L'augmentation du cadencement des TER va impacter la desserte locale sur les petites gares (ex : Saint-Macaire). Il y voit une possibilité de diminuer le nombre de véhicules sur Langon.

• 3 / Présentation du Rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par M. BALADE

M. BALADE présente aux conseillers municipaux les principaux chiffres clés de ce document, repris ci-après. Mme SOUPERBAT attire l'attention sur le fait que certains chiffres intègrent les déchets des professionnels et faussent donc leur lecture. Parmi les projets du SICTOM, sont prévus l'agrandissement de la plateforme de Fargues, le réaménagement de la déchetterie de Saint-Symphorien, le remplacement de 1 ou 2 camions bennes. Le centre de recyclerie, ouvert le mercredi, a une bonne fréquentation. Avec la canicule, des changements d'horaires sont prévus à la déchetterie de Dûmes. M. BALADE évoque l'étude de la fusion de 6 syndicats des collectes et traitement des ordures ménagères, afin d'avoir plus de poids face à Véolia. Il regrette enfin que le SICTOM soit obligé d'installer des caméras aux déchetteries de Préchac et Lerm-et-Musset pour lutter contre les vols et les dégradations.

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Territoire



Données techniques : collecte



Valorisation



Données sociales



Données financières



Résultats



• **4 / Présentation du Rapport d'activité 2018 du Syndicat de l'Eau (SIAEP FLT) par M. LAMARQUE**

- Volume prélevé sur le forage de Barsac : 419 675 m³
- Volume facturé : 288 548 m³
- Rendement du réseau : 68.76%
- Nombre d'abonnés : 3400 (Barsac 1112, Preignac 995, Toulence 1293)
- Consommation annuelle par abonné : 84.87 m³
- Montant des tarifs :
 - Partie fixe : 55.00 HT
 - Partie variable
 - De 0 à 80 m³ : 0.69 HT
 - Plus de 80 m³ : 1.35 HT
 - Prix du m³ : 1.37 HT (1.91 TTC)
- Compte administratif 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	594 821,72 €	110 633,25 €
Recettes	632 205,21 €	93 592,21 €
Résultat N	37 383,49 €	17 041,04 €
Résultat N-1	407 195,56 €	119 658,17 €
Solde	444 579,05 €	136 699,21€
Reste à réaliser dépenses		86 690,00 €
Résultat cumulé	494 588,26 €	

• **5 / Présentation du Rapport d'activité 2018 du Syndicat d'Assainissement (SIA BPT) par M. LAMARQUE**

- Production de la station d'épuration
- Volume traité : 1 204 010 m³
- Volume facturé : 931 232 m³
- Contrôles de conformité : 197 contrôles réalisés, 43 défavorables
 - 22 pour rejet d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement
 - 14 pour non suppression anciennes installations d'assainissement non collectif
 - 4 pour infiltration dans le sol
 - 3 pour rejet d'eau usée dans le pluvial
- Travaux réalisés :
 - 3 extensions de réseaux (Lanusquet, place Kennedy, Matalot)
 - 1 changement de station de refoulement (les Videaux)
 - 25 branchements de particuliers
 - Remplacement de regards route de Landiras, Jean Cabos (Préconisation étude diagnostic)
- Résultats des analyses des rejets de la STEP : Tous les paramètres sont conformes aux normes réglementaires
- Nombre d'abonnés : 6384 (589 Fargues, 4529 Langon et 1266 Toulence)
- Les tarifs :
 - Partie fixe : 62.41 HT
 - Partie variable :
 - 0 à 40 m³ : 1.00 HT
 - 41 à 150 m³ : 1.30 HT
 - Plus de 150 m³ : 2.10 HT
 - Prix du m³ : 1.72 HT, 2.22 TTC
 - Ces tarifs sont toujours parmi les plus bas de la région Langonnaise.
- Compte administratif 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 034 100,11 €	3 103 568,42 €
Recettes	2 168 417,88 €	3184 390,93 €
Résultat N	134 317,77 €	80 822,51 €
Résultat N-1	684 215,65 €	456 141,31 €
Solde d'exécution	818 533,00 €	536 963,82 €
Reste à réaliser dépenses		49 694, 41 €
Résultat cumulé		1 305 802,83 €

• **6 / Présentation du Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 27 juin 2019 par M. FAVIER**

1 – Point sur les effectifs : à ce jour, 242 élèves (273 en 2018/2019). Seulement 15 élèves en petite section et 48 élèves de CM2 rentrant au collège.

2 – Bilan Action Sociale : Travail du maître E par petits groupes ponctuels (CP, CE1), reprise avec les CE2 en début d'année, 31 PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) + 3 PPS (projet personnalisé de scolarisation), 11 enfants reconnus par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

3 – Bilan des actions : Liaison GS/CP : La semaine prochaine une journée sera organisée pour que les élèves de GS découvrent les locaux, la cour et les enseignants du côté élémentaire + récréations régulières dans la cour des grands. Chaque futur élève de petite section a pu venir découvrir la classe de PS ½ matinée dans le cadre de la liaison crèche/PS et/ou accompagné de sa famille. Liaison Cm2 / collège : Les futurs CM2 ont pu visiter le collège (questionnaire / rallye). Les parents d'élèves constatent que cette journée de découverte permet véritablement de rassurer les enfants. 4 – Classes de Mmes Thévenin + Ginestet : Ferme exotique à Cadaujac. Journée pluvieuse mais tout s'est bien déroulé (malgré une panne de bus très vite résolue).

Classe de Mme Troupeau : Projet Danse-Ecole

Classes de maternelle : Sortie à Marquèzes. Très belle journée. Remerciements à Christian Meusnier pour le prêt de glacières et à la mairie pour les brumisateurs.

Classes de Mmes Goyard, Brianceau et de M. Barre : Matinée au musée d'Aquitaine (1er groupe : inventions à travers différentes périodes de l'Histoire) – 2ème groupe : histoire de l'art). Après-midi : parcours dans Bordeaux. Temps un peu pluvieux mais bonne journée / Cross du sauternais (qui s'est très bien passé).

Classes de Mme Cermeno (remplaçante de Mme Fiorio) et de M. Canali (remplaçant de Mme Romain) : Grottes de Rauzan et champignonnière. Sortie très intéressante et rafraîchissante !

4 - Bilan de la coopérative scolaire : 9137 € de solde, 2685 € transports et 3430 € pour les sorties

Remerciements à la mairie pour la subvention de 3500 € attribuée pour les sorties.

5 – Bilan de la fête des parents / Projet fresque : Projet très riche mené tout au long de l'année qui a beaucoup mobilisé l'intérêt des enfants. Beaucoup d'entraide entre petits et grands. Remerciements à la mairie pour le financement des matériaux de la fresque + aux ateliers municipaux qui se sont montrés très disponibles. Un bilan est très positif : Partage et exposition des travaux de classe, découverte des autres classes, renforcement du lien familles-école (projet d'école). Beaucoup de monde. Les enfants ont eu le temps de jouer la journée. Moment très agréable et serein. Entraide entre petits et grands. Remerciements aux parents d'élèves disponibles pour aider.

Tous les enseignants ont approuvé cette nouvelle formule. Les parents de l'APE aussi. Cette organisation sera si possible renouvelée l'année prochaine.

6 – Bilan périscolaire : Espace libre du matin : 50 enfants. En 2019, mise en place d'une activité d'initiation musicale. Achat de 2 malles didactiques autour des arts plastiques.

7 – Informations et questions des élus : Mise en place de la tarification progressive du restaurant scolaire (3 tranches en fonction du quotient familial) dont la 1^{ère} tranche à 1 € à compter de la prochaine rentrée scolaire. Information distribuée dans les cartables. – Suite au désir du Comité du souvenir, se proposant d'organiser des manifestations pour engager auprès des enfants une réflexion citoyenne autour des 2 guerres mondiales, les enseignants ne manqueront pas de rappeler les commémorations et d'expliquer les raisons de leur existence.

• **7 / Organisation de l'Inauguration des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire**

Des dates provisoires sont évoquées fin septembre, début octobre au plus tard, en attendant la confirmation des disponibilités notamment de M. le Président du Département et de M. le Sous-Préfet, principaux financeurs de l'opération.

• **8 / Réflexion sur la dénomination de l'impasse du « 21 Rue de l'Eglise »**

Une consultation des habitants de cette voie sera organisée en septembre.

• 9 / Lettre d'Agnès BOLOTRA

Avant sa mise en disponibilité au 1^{er} août 2020, Agnès BOLORA, agent du service communal « Urbanisme et proximité », a transmis une très chaleureuse lettre à destination des élus et de ses collègues à l'issue de ses nombreuses années passées au service des toulonnais. M. le Maire exprime son souhait d'organiser au mois de novembre prochain un moment convivial à son attention. Mme LABADIE met en avant les efforts réalisés par Souad MANZIONE, sa remplaçante, pour réussir sa prise de poste, dans un contexte rendu difficile par l'absence inattendue d'Agnès BOLOTRA au cours de ces derniers mois.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. RATEAU demande à ce qu'une attention toute particulière soit apportée à l'entretien du cimetière, et demande aux services techniques d'intervenir pour en assurer la propreté et remplacer les buis au Jardin du souvenir. M. CATTANEO concède qu'il s'agit d'un espace sensible et prioritaire sur lequel le service technique doit demeurer vigilant. Mme SESE-DUVILLE rappelle que cet espace peut encore être dés herbé en ayant recours à des produits phytosanitaires, toutefois, la réglementation en vigueur n'autorise pas la commune à intervenir sur les tombes.

M. RATEAU appelle ses collègues à réfléchir sur l'acquisition d'un écran LCD à installer dans la salle 13 de l'école, servant de lieu de repos et de travail des enseignants.

M. BALADE informe que la gestion du compost de l'école sera réalisée sur la base des conseils fournis par le SICTOM pendant la période des vacances scolaires.

M. BOUCAU donne connaissance du compte-rendu de la dernière réunion du groupe de travail « Développement de l'accès à l'informatique » :

Suite à la réunion du 27 mai dernier, l'objectif est de préciser le projet de ce service de point d'accès à l'informatique pour les administrés, à la fois pour ceux qui ne possèdent pas d'accès informatique et pour ceux qui ne maîtrisent pas l'outil. Il est donc nécessaire de prévoir deux types de service :

- 1) un destiné aux personnes « autonomes » quant à l'utilisation de l'outil,
- 2) un autre permettant d'accompagner les usagers en difficulté avec l'informatique.

Pour les personnes autonomes, les retours d'expérience de plusieurs mairies (Preignac, Castres/Gironde), dans lesquelles un accès à l'informatique est mis à disposition pour les personnes maîtrisant l'outil, montrent une fréquentation d'environ une dizaine de personnes/mois. Cet accès n'impacte pas le fonctionnement du secrétariat : cela est clairement indiqué aux usagers. Le groupe valide le fait que cet accès doit être conçu de manière à ne pas gêner l'accueil mairie.

Un point d'accès à l'informatique pourrait être implanté dans les locaux de la mairie. Le groupe propose l'emplacement situé auprès de la photocopieuse des associations. Un micro-ordinateur relié à l'imprimante serait installé sur un pupitre, permettant ainsi aux utilisateurs d'imprimer (en quantité limitée) les documents relatifs à leurs démarches. Un cadre règlementant l'accès (horaires, sites autorisés, conditions et durée d'utilisation...) est à formaliser. Le matériel mis à disposition reste à préciser. La solution de bornes équipées paraît onéreuse et pourrait être envisagée ultérieurement (par exemple si la fréquentation était très importante).

Pour les personnes nécessitant un accompagnement, le partenariat avec l'ADAV est à finaliser (convention par ex.). L'emménagement dans leurs locaux devrait se faire en octobre, le directeur a indiqué disposer de 2 personnes dédiées à l'aide informatique. Nous pourrions y associer les personnes qui se sont portées volontaires (conditions, temps d'accompagnement à préciser dans la convention). L'élaboration d'une charte pour les aidants (charte de l'aidant numérique) est à finaliser (nous pourrions utiliser celle de l'ADAV).

Le groupe estime que la mise en place des deux sites doit être synchrone. Une information du secrétariat est à réaliser, puis une information au public.

De plus, dans le cadre Agenda 21, un concours est organisé par le Conseil Départemental. Nous proposons de monter un dossier afin de présenter ce projet de lutte contre la fracture numérique.

Enfin, il s'interroge sur la suite des démarches entreprises auprès de la SNCF pour le non entretien des abords de voies en zone urbaine.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 13 septembre 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux